

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 203 MILICE INDIGENE ET MILITAIRES DETACHES HORS CADRES

n° 203

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 mars 1943

Numéro JO
n° 6 du 15/03/1943

Date du numéro
15 mars 1943

TEXTE INTÉGRAL

1238 – Houssen Raque. Par décision n. 201 du 2 Mars 1943. Les Militaires dont les Noms suivent, en gagés dans les Forces Françaises Libres sont mis en affectation spéciale pour une durée indéterminée pour compter de la date de la présente décision : MANOUSSO Charles, de la Base Militaire BIGOT René. DONN AK.1 S Elic, » > DERUYTER, » mis à la Disposition du C.F.E. DENIS Jean. de la Militaire mis à la disposition de la M.A.O.